

Conseil national des missions locales

Préconisations pour réduire les écarts d'emploi et d'activité entre les quartiers, les ZUS en particulier et le reste du territoire

Les préconisations du CNML s'appuient sur les constats partagés par les acteurs de proximité qui interviennent déjà sur les quartiers, dont les missions locales. Elles sont articulées autour de deux axes principaux : la préparation à l'emploi, le plus en amont possible, des jeunes des quartiers les plus touchés par le chômage d'une part et, d'autre part, la recherche et la création d'opportunités et d'offres d'emploi, la mise en relation avec l'employeur et l'accompagnement pour le maintien dans l'emploi.

Elles sont, pour une part, d'ordre préventif : il s'agit d'aller vers les jeunes qui n'ont pas franchi la porte de la mission locale, et d'autre part, d'ordre curatif : il s'agit alors de réduire visiblement les écarts d'emploi.

Elles s'adossent à des partenariats étroits d'acteurs de proximité existants sur les territoires mais qui demandent à être portés au niveau national, tant par les institutions que par les volontés politiques au plus haut niveau.

L'offre de services globale, générique, des missions locales n'est pas décrite dans les lignes qui suivent, elle est bien sûr utilisée dans toutes les actions menées pour l'insertion des jeunes de ZUS.

LE PUBLIC CIBLE

Dans une première phase nous proposons de centrer les efforts sur les jeunes de 16 à 25 ans, parfois moins, résidents des quartiers prioritaires définis dans le plan « respect et égalité des chances » pour les banlieues présenté par le Président de la République le 8 février 2008.

En fonction de l'évaluation qui sera faite en fin d'année, d'une part, et des moyens qui seront mis à disposition, d'autre part, la possibilité d'étendre le périmètre des actions pourra être étudiée. Nous proposons également de réfléchir à d'autres types d'actions qui seraient davantage orientées vers les zones rurales défavorisées où les écarts d'emploi et d'activités des jeunes sont préoccupants.

LES PARTENAIRES

Dans la mise en oeuvre d'actions spécifiques des missions locales dans les ZUS, outre les partenariats naturels avec le service public de l'emploi, les collectivités territoriales et les acteurs de la politique de la Ville dont l'Acisé, des liens se sont développés et formalisés avec de très nombreux partenaires : l'Education nationale, la PJJ, l'Aide sociale à l'enfance, les éducateurs spécialisés de diverses institutions, les associations socio-éducatives, caritatives et de réinsertion, les partenaires de la santé et de la prévention, ceux du logement, les organismes de la formation professionnelle, les chambres consulaires, les réseaux d'aide à la création d'entreprises, les entreprises privées et publiques (grandes et petites, tant des ZFU que situées à l'extérieur des ZUS), les fondations, et enfin la société civile sous la forme des parrains, bénévoles, actifs ou retraités, qui accompagnent les jeunes les plus en difficultés.

Pour que les actions et dispositifs préconisés donnent des résultats, il est nécessaire que les jeunes et les partenaires évoqués ci-dessus deviennent les acteurs du changement, cela signifie un véritable travail, en profondeur, sur les représentations des uns et des autres.

Ce travail, s'il peut être sous-tendu par l'effort collectif, doit être porté par l'Etat au plus haut niveau qui doit dégager des moyens à hauteur des ambitions.

OBJECTIF : Favoriser les contacts

ACTION : Aller au devant des jeunes qui n'ont pas franchi les portes de la mission locale ou qui n'y sont pas fidélisés

Bonnes pratiques : Lorsque les jeunes sont encore scolarisés, les missions locales travaillent en partenariat avec l'Education nationale (MGI et CIO) pour :

- Prévenir la rupture scolaire non accompagnée pour favoriser l'accès des jeunes à la qualification, contribuer à l'amélioration de la connaissance des métiers en organisant des réunions d'informations collectives dans les classes de troisième, les lycées professionnels du bassin d'emploi, en participant aux journées portes ouvertes des établissements et en invitant les jeunes et les enseignants à des journées découvertes métiers et journées portes ouvertes des missions locales.
- Connaître, qualifier le public et ses problématiques par le repérage quantitatif et qualitatif des jeunes (croisement des fichiers), l'analyse de leurs besoins, des freins et des obstacles à leur qualification et insertion, la mise en place de processus d'information réciproque pour que les jeunes en rupture soient signalés au plus tôt à la mission locale.
- Assurer un lien étroit avec les CIO avec les mêmes objectifs que ci-dessus.
- Mobiliser et mutualiser toutes les ressources au niveau du bassin : re-scolarisation, Plan régional de développement des formations professionnelles, carte des formations, sessions d'information et d'orientation.
- Organiser un accueil commun entre MGI, CIO et mission locale.
- Mutualiser l'information, repérer, capitaliser et diffuser les outils et les initiatives entre les réseaux.

PRECONISATION 1

- ▶ Renouveler la convention nationale entre le CNML et l'Education nationale. Cette convention sera déclinée localement sur les quartiers prioritaires.

ACTION : Mettre en réseau tous les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle qui travaillent sur les quartiers

Bonnes pratiques :

- Assurer une permanence d'information pour les jeunes et leurs parents en dehors des jours et heures habituels d'ouverture, ou dans des lieux autres que la mission locale où se trouvent les jeunes (clubs de sport, associations de quartiers).
- Des petits déjeuners d'information au cœur même des quartiers.
- Organiser, participer à des actions concertées avec les différents acteurs en charge de la jeunesse permettant de repérer les jeunes en rupture et désocialisés et de leur proposer des activités de resocialisation (alternance sur trois mois de chantiers éducatifs, sorties culturelles, espaces de discussion, ateliers de recherche d'emploi) pour leur permettre de reprendre confiance en eux.

PRECONISATION 2

- ▶ Développer le travail en réseau avec les acteurs socio-éducatifs et de l'insertion sur l'ensemble des quartiers prioritaires, promouvoir l'offre de service du réseau des missions locales auprès des autres acteurs.

ACTION : Associer les familles aux parcours d'insertion des jeunes

Bonnes pratiques :

- Travail avec des adultes-relais.
- Repérage des jeunes, diagnostic partagé, évaluation psychosociale, recherche de solutions de droit commun, travail avec les familles, élaboration de parcours.

PRECONISATION 3

- ▶ Développer les actions multipartenariales incluant les familles.

ACTION : Prévenir la délinquance, prévenir la récidive

Bonnes pratiques :

- *Travail concerté avec la PJJ pour les suivis de jeunes mineurs et la recherche d'alternatives à la prison.*
- *Intervention en milieu pénitentiaire pour préparer à la sortie les jeunes incarcérés et leur proposer d'entrer en CIVIS. Ce travail se fait déjà non seulement dans les départements bénéficiant des actions « égalité des chances » mais aussi dans les missions locales proches des lieux pénitentiaires (mission locale de Fresnes par exemple).*

PRECONISATION 4

- ▶ Etendre la circulaire DGEFP/DAP/PJJ n° 2006/29 du 18/09/2006 à l'ensemble du territoire et mettre des moyens spécifiques à disposition des missions locales qui interviennent en milieu pénitentiaire.

ACTION : Organiser un meilleur accès et une meilleure qualité de l'orientation professionnelle

Lorsque l'orientation vers l'apprentissage n'a pas été préparée dans le cadre de la scolarité, le choix d'une formation, donc d'un métier, se fait trop souvent par défaut d'informations préalables suffisantes sur les métiers et les filières, par défaut aussi de moyens financiers nécessaires (problématiques de double ou triple résidence, de mobilité), le jeune choisit alors un CFA proche de chez lui. Les parents et les jeunes doivent prendre des décisions pendant la période estivale, la plupart des services utiles sont fermés ou en activité réduite. Le travail partenarial entre les missions locales et les acteurs de l'alternance est nécessaire.

Bonnes pratiques : Une plate-forme partenariale d'information et d'orientation de l'alternance avec la mission locale de Tulle, la Chambre des métiers, la Chambre de commerce, les CFA, les fédérations professionnelles des secteurs en tension et les entreprises.

Cette plate-forme permet :

- *De développer l'accès des jeunes à l'apprentissage en diffusant une information claire et précise aux parents et jeunes sur le déroulement de l'apprentissage et les modes d'accompagnement.*
- *Le choix d'un métier correspondant au projet du jeune, à ses capacités et aux besoins du marché du travail.*
- *De diminuer les taux de rupture des contrats d'apprentissage.*
- *De favoriser d'insertion durable de l'apprenti à l'issue de son apprentissage (accompagnement tout au long du processus).*

PRECONISATION 5

- ▶ Evaluer ce dispositif de plate-forme d'information et d'orientation de l'alternance et le transférer dans les quartiers.

Bonnes pratiques :

- *A l'occasion de chacune des journées portes ouvertes organisées par les CFA, la mission locale repère, prépare et accompagne des groupes de jeunes.*
- *La mission locale organise tout au long de l'année, des journées de découvertes des métiers en fonction des opportunités et du calendrier (préparation de l'alternance, offres d'emploi en nombre, ouverture de stages de formation, de chantiers, etc.).*

PRECONISATION 6

- ▶ Pour chaque mission locale intervenant dans une ZUS, inciter les initiatives communes avec les CFA, les lycées d'enseignement professionnel et les organismes de formation menant à la qualification professionnelle des jeunes. Systématiser ces rencontres et en organiser le suivi.

ACTION : Valoriser le plus tôt possible, les compétences déjà acquises par les jeunes

Bonnes pratiques :

- A la mission locale de Bastia sont constitués des portefeuilles de compétences électroniques, évolutifs, à partir d'évaluations des compétences en entreprise.
- Dans le cadre du partenariat renforcé avec l'ANPE toutes les missions locales bénéficient d'une plate-forme de vocation. Pour favoriser la réussite des jeunes aux tests d'évaluation de cette méthode de recrutement, les jeunes sont préparés aux types d'exercices des plates-formes de vocation (les savoirs de base ne sont pas forcément en cause, il s'agit là du chaînage logique d'actions et de repérage spatio-temporel).

PRECONISATION 7

- ▶ Informer le réseau sur ces bonnes pratiques de valorisation des compétences, les formaliser pour les transférer à l'ensemble du réseau.

ACTION : Lutter contre l'illettrisme

Bonnes pratiques :

- En Aquitaine et en Poitou-Charentes les missions locales repèrent les problèmes d'illettrisme le plus tôt possible afin d'orienter les jeunes vers les organismes de formation spécialisés.
- Les missions locales suivent systématiquement les retours des JAPD et organisent les suites à donner à cette orientation.

PRECONISATION 8

- ▶ Former les conseillers des missions locales au premier niveau de repérage des problématiques d'illettrisme.

PRECONISATION 9

- ▶ S'assurer des retours systématiques vers les missions locales des repérages effectués lors des JAPD.

OBJECTIF : Lever les freins à l'élaboration de projet et à l'insertion

ACTION : Changer de comportements et acquérir les codes sociaux

Constats : des attitudes observables éloignent de nombreux jeunes du marché du travail :

- Ils viennent aux actions par les copains mais sans projet personnel.
- Il leur est difficile de rester sur une action dans la durée : impatience dans l'obtention de résultat ou d'aide.
- Ils confondent volonté et velléité.
- Ils confondent assumer et revendiquer.
- Ils connaissent les normes mais ne les intériorisent pas (se lever le matin s'ils sont sortis la veille).
- Ils n'acceptent plus le travail de type classe normalisé, ils apprécient le travail individualisé à savoir le formateur, le conseiller, l'accompagnant.
- Ils opposent une force d'inertie, attente, immobilisme.
- Ils recherchent des repères sans en accepter les bornes.
- Ils n'intègrent pas la notion de hiérarchie et les normes relationnelles sociales y afférant.
- Ils font un amalgame entre force et pouvoir, maturité à l'expression de la violence physique.
- Ils ont un langage vulgaire voire obscène qui devient un langage courant. Ne mettent plus de sens derrière les mots et donc ne voient pas la nécessité d'en changer.
- Ils remplacent les valeurs et normes de comportements sociaux et plus spécifiquement professionnels par ceux de la bande, du quartier.
- Ils ont une image, un look, une apparence inadéquats (casquettes, capuches, piercing) et refusent de l'adapter car cela est assimilé à une perte d'identité.
- Ils résistent mal à une réponse négative à l'une de leur demande quel qu'en soit l'objet : assimilée à un rejet.

Bonnes pratiques :

Un travail partenarial (MGI, CIO, mission locale, éducateurs spécialisés, PJJ, ASE, associations diverses, services de suite des établissements médico-sociaux) est mis en œuvre sur les quartiers pour aider les jeunes à :

- retrouver la confiance en soi,
- pouvoir faire un choix et prendre une décision,
- travailler les représentations qu'ils ont du monde de l'entreprise,
- travailler les relations à l'autre et les rapports de confiance en l'adulte,
- reprendre des repères spacio-temporels,
- travailler le rapport à la loi, au cadre,
- prendre conscience des comportements à risques,

afin de pouvoir commencer à travailler un projet par petites phases comportant des immersion en entreprises. Il peut aussi être proposé au jeune de redémarrer sa scolarité ou d'aller vers la qualification en alternance. Les périodes de volontariat et les actions de mobilité européenne et internationale peuvent aider à mobiliser les jeunes.

PRECONISATION 10

- Sortir de la dictature du projet : accepter de prendre le temps nécessaire pour conforter le jeune et lui redonner confiance avant de lui demander de se projeter dans l'avenir, construire collectivement avec le jeune.

OBJECTIF : Lever des freins particuliers à l'insertion sociale et mettre en place les coups de pouce nécessaires

ACTION : Accompagner les jeunes de ZUS dans une approche globale pour travailler sur les freins à l'insertion

Bonnes pratiques : Le relais accompagnement jeunes à la mission locale de Toulouse.

Objectif général :

- Permettre l'accès aux droits communs à des jeunes de 18 à 25 ans, sans résidence stable, orientés par le réseau des partenaires travaillant auprès du public en errance.
*Pour les jeunes en rupture récente, il s'agit d'un travail de prévention pour éviter la marginalisation.
Pour les personnes en rupture depuis plusieurs années, il s'agit plus d'un travail de restauration qui demande un laps de temps beaucoup plus long du fait des cumuls des difficultés.*

Contenu et déroulement :

- Un accompagnement socio-éducatif, individuel et personnalisé pour aider ces jeunes à trouver l'accès aux droits commun en terme de santé, de logement, de formation et d'emploi.
 - Une articulation entre un travail d'écoute à partir du milieu de vie du jeune et un travail de mise en réseau des acteurs du champ social.
 - Une médiation entre le droit et les acteurs chargés de le mettre en œuvre.
- Par accompagnement, nous entendons : faire le lien entre le jeune et son environnement relationnel, poser un cadre, des repères, prendre en compte les demandes, les difficultés et donner une valeur à la parole des jeunes. C'est savoir repérer : la nature de la demande, la nature de l'aide à apporter et la nature de la relation qui s'engage.*

PRECONISATION 11

- Multiplier les actions partenariales permettant l'accès au droit commun et l'autonomie des jeunes, modéliser le relais accompagnement jeune, l'évaluer et transférer pour une intégration dans les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

ACTION : Mettre en œuvre la charte nationale pour la santé des jeunes en insertion

La couverture sociale des jeunes n'est souvent pas complète, encore moins la couverture complémentaire (65% des jeunes n'en ont pas). Une information spécifique et un accompagnement aux démarches administratives sont nécessaires pour assurer l'accès aux soins.

Grâce, notamment, à la signature en mai 2006 de la charte pour la santé des jeunes en insertion, les missions locales ont beaucoup progressé sur l'accompagnement à la prévention et l'information aux droits pour favoriser l'accès aux soins des jeunes. Elles travaillent avec les Centres d'examen de santé de la CPAM ainsi qu'avec les centres de santé communaux.

Il est nécessaire de multiplier des guichets de proximité pour l'information et l'ouverture de droits tels qu'ils existent déjà dans de nombreuses missions locales.

Bonnes pratiques :

- *Des actions de prévention sont menées par les missions locales en partenariat avec les acteurs de la santé publique ou de la mutualité auprès des jeunes, en particulier autour des questions d'addictions, d'alcoolisme, de conduites à risques, de prévention des MST, de contraception.*
- *Des permanences en missions locales de psychologues rattachés aux CMP permettent d'apporter écoute et attention aux problématiques de mal-être. Dans de nombreux territoires, ces permanences nécessitent encore d'être confortées par une prise en charge financière des ARH. Certaines missions locales abritent des PAEJ.*

PRECONISATION 12

- Organiser une journée nationale de mutualisation des bonnes pratiques du réseau des missions locales avec l'ensemble des acteurs de la santé et des financeurs.

PRECONISATION 13

- ▶ Définir un rapprochement avec les ateliers santé-ville pour permettre un inventaire des possibles et de l'existant.

ACTION : Améliorer la mobilité géographique des jeunes en milieu urbain

Les problèmes de mobilité sont d'autant moins visibles que les jeunes de ZUS ont un périmètre d'action réduit. Ils sont mal renseignés sur les possibilités de titres sociaux de transport (d'où une mauvaise utilisation des transports en commun et des problématiques aiguës d'endettement pour amendes non payées). Souvent, ils n'ont pas développé les capacités cognitives nécessaires à une bonne utilisation des transports et à l'élaboration d'itinéraires.

Bonnes pratiques :

Un partenariat entre le CNML et la RATP permet de développer les ateliers mobilité de la RATP, expérimentés par plusieurs missions locales d'Ile-de-France, co-animés par un agent de la RATP et un conseiller de mission locale. Ces ateliers permettent d'acquérir une maîtrise d'utilisation des transports et des automates, ainsi qu'une connaissance des démarches à faire pour obtenir des titres sociaux.

PRECONISATION 14

- ▶ Favoriser la mise en place des ateliers mobilité de la RATP dans les quartiers prioritaires d'Ile-de-France.

PRECONISATION 15

- ▶ Les ateliers mobilité sont diffusables à d'autres réseaux de transport car la pédagogie utilisée est transférable, favoriser ce transfert de pratiques.

ACTION : Développer les auto-écoles sociales et les actions spécifiques de préparation au permis

Les auto-écoles sociales permettent l'accès à l'autonomie et à la démarche citoyenne par la préparation au permis de conduire.

Bonnes pratiques : Les jeunes issus des quartiers de la politique de la Ville sont repérés et positionnés par la mission locale et ses partenaires.

Sont particulièrement concernés : les jeunes dont le projet professionnel nécessite une mobilité que les transports en commun ne permettent pas ; les jeunes pour lesquels l'accès à l'autonomie personnelle est facilité par l'obtention du permis de conduire ; les jeunes pour lesquels l'apprentissage des règles de conduite induira un nécessaire travail sur les comportements, le rapport à la loi, la responsabilisation ; les jeunes pour qui le permis de conduire comme premier diplôme permettra d'agir sur la valorisation et l'image de soi. Pour tous ces jeunes une dynamique de projet est mise en œuvre avec une attention particulière pour le public féminin. Les modalités de suivi sont contractualisées avec chaque jeune. Des regroupements mensuels et des suivis individualisés mesurent la réalisation de l'objectif dans leur parcours d'insertion :

- compétence dans l'acte de conduire et de se conduire,
- identification et émergence de valeurs rattachées à l'expérience vécue et au contenu de l'apprentissage,
- freins spécifiques individuels.

Auto-évaluation : retour sur une expérience à six mois, en présence si possible des moniteurs auto-école. Les jeunes participent au financement de leur permis, et s'engagent sur un document tripartite (jeune, mission locale, auto école) à suivre et évaluer leur progression.

L'objectif de l'action pour la mission locale reste la mise en œuvre d'un dispositif intégré à la construction d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il s'appuie sur une démarche globale prenant en compte la mobilité et l'autonomie des publics, une pédagogie de la réussite : souvent

l'obtention d'un premier diplôme, l'apprentissage des codes sociaux, le rapport à la loi et aux représentants de la loi, les conduites à risque, la gestion d'un budget, l'engagement dans la durée, la réduction des inégalités. Une attention particulière est portée sur l'autonomie des filles.

Bonnes pratiques :

- *Plusieurs missions locales ont favorisé la mise en place d'auto-écoles sociales par exemple à Royan, Lorient, Angers, Tours et Vitré mais ces actions sont toutes financièrement précaires.*
- *Des missions locales ont mis en place des plates formes mobilité pour permettre la location de véhicules à bas prix, le prêt de mobylettes ou le co-voiturage.*

Le CNML travaille en partenariat avec l'Institut pour la ville en mouvement afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques en matière de mobilité.

PRECONISATION 16

- ▶ Développer l'accès au permis de conduire avec une pédagogie adaptée au public jeunes de faible niveau scolaire pour une conduite citoyenne dans le cadre d'auto-écoles sociales.

PRECONISATION 17

- ▶ Assurer l'évaluation des résultats et conséquemment la pérennité financière des structures.

PRECONISATION 18

- ▶ Développer l'organisation et/ou le recours aux plates-formes de mobilité (location de véhicules à bas prix, prêt de mobylettes, co-voiturage).

ACTION : Favoriser l'accès des jeunes au logement

La question du logement des jeunes est très préoccupante, elle est cruciale pour leur insertion, dans le cadre de la formation en alternance notamment, dans les ZUS d'autant plus que la décohabitation rendue effectivement impossible du fait de l'absence de solutions peut entraver totalement leur parcours professionnel.

Le CNML a participé fin 2006 à un travail partenarial avec les principales têtes de réseau du logement des jeunes sous l'égide du DIDOL. Les 32 propositions pour le logement des jeunes élaborées dans ce cadre restent d'actualité et nous invitons les pouvoirs publics à s'en emparer.

La circulaire aux préfets de départements leur enjoignant de construire des plans départementaux pour le logement des jeunes s'est soldée pour l'instant par 12 plans.

Le CNML a repris en 2008 le comité de travail sur le logement des jeunes avec les têtes de réseau pour dégager 10 propositions jugées essentielles.

PRECONISATION 19

- ▶ Favoriser la création de résidences sociales adaptées à ce public et de résidences hôtelières à caractère social.

Bonnes pratiques :

Les missions locales ont développé des services d'informations sur le logement, recherche de logement, droits et devoirs du locataire, gestion du budget, maintien dans le logement. Ces divers ateliers se heurtent dans l'application, à la pénurie d'une part et à la difficulté de solvabilisation des jeunes d'autre part, la GRL n'étant pas encore suffisamment appliquée.

PRECONISATION 20

- ▶ Former des salariés de missions locales pour que de tels ateliers puissent être proposés sur les quartiers prioritaires.

ACTION : Répondre aux problématiques de garde d'enfants

Le bilan d'activité des missions locales fait apparaître une augmentation du nombre de jeunes parents isolés. En majorité des jeunes femmes seules qui, faute de structure d'accueil temporaire de leurs enfants, ne peuvent faire face aux démarches de recherche d'emploi, ni répondre de façon immédiate aux opportunités qui se présentent.

Bonnes pratiques : *Le Relais parents-travail développé par la mission locale de Reims, permet à ces jeunes parents de répondre aux obligations administratives diverses et surtout de répondre plus facilement aux propositions d'emploi.*

PRECONISATION 21

- ▶ Modéliser et transférer ce type de structure relais parents-travail dans les quartiers.

ACTION : Réduire la fracture numérique

La fracture numérique reste un frein important pour les jeunes qui n'ont accès ni à un ordinateur ni à Internet.

Bonnes pratiques :

Les missions locales et leurs partenaires animent des ateliers parfois avec l'aide de bénévoles, Ces actions peuvent être modélisées et transférées. Un exemple : le dispositif d'accompagnement aux TIC (DATIC).

Contenu et déroulement :

Accompagnement personnalisé sous forme d'animations collectives visant la prise en compte des nouvelles technologies comme moyen d'insertion sociale et professionnelle. 5 demi journées par semaine d'accompagnement à raison de 10 jeunes par sessions. Le service se situe à la mission locale et s'étend sur une salle informatique et un bureau en articulation avec le PIJ.

- *Le volet TIC : Sensibilisation aux outils informatique de base ; validation des compétences par l'obtention de certifications (CNI, PIM, CALIF en partenariat avec le CRIJ); accompagnement à l'orientation professionnelle dans le secteur des nouvelles technologies.*
- *Le volet emploi : définition d'un parcours visant à outiller les jeunes sur les nouvelles techniques de recherche d'emploi sur Internet : ateliers télécandidature, création et gestion d'e-mail professionnels, mise à disposition d'un équipement informatique complet (10 postes en accès libre).*
- *Le volet vie quotidienne : ateliers téléprocédures (CAF et CPAM en partenariat, déclarations d'impôts, démarches administratives en ligne).*

Cet accompagnement s'inscrit dans un projet individualisé en lien avec le conseiller référent de mission locale. Il s'agit de réduire les freins à l'emploi et à l'insertion sociale en prenant en compte les nouvelles technologies comme outil d'insertion ; favoriser ainsi l'égalité des chances par la réduction de la fracture numérique. Nous visons ici un public sur l'ensemble de la ville avec une attention particulière pour les jeunes issus de quartiers politique de la Ville. Nous visons aussi un public qui n'a pas eu encore accès aux nouvelles technologies.

PRECONISATION 22

- ▶ Développer ce type d'ateliers qui élargit la maîtrise des TIC à la vie quotidienne des jeunes et leur nécessaire prise d'autonomie face aux démarches administratives.

ACTION : Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des chances

Les missions locales ont formé leurs salariés et produit au cours des dernières années beaucoup de connaissances sur les phénomènes de discriminations, sur les positionnements professionnels nécessaires dans ce cadre et sur les démarches de recours au droit.

Bonnes pratiques :

- *Des guides ont été produits, des actions spécifiques ont été et sont encore conduites avec les jeunes : évènementiels, affiches, films, débats, pièces de théâtre, travail en ateliers pour mobiliser les jeunes afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs » de la lutte contre les discriminations, promotion de la diversité, approches multi culturelles.*
- *En partenariat avec l'Acsé le CNML met en chantier actuellement l'élaboration d'un atelier visant à travailler avec les jeunes qui ont un « sentiment de discrimination » pour qu'ils dépassent le stade de la victimisation qui obère leur démarche d'insertion. Ce travail conduit par un prestataire avec des missions locales de Bretagne et d'Ile de France est validé par un comité de pilotage national afin d'en assurer l'appropriation par l'ensemble du réseau. Le produit final sera du domaine public.*

PRECONISATION 23

- ▶ Donner le maximum de visibilité à ces actions, en particulier quand elles impliquent directement la participation des jeunes.

OBJECTIF : Multiplier les passerelles vers l'entreprise

ACTION : Des chantiers-écoles et chantiers d'insertion

Bonnes pratiques :

De nombreux exemples intéressants : celui du Nord-Pas-de-Calais qui permet aux jeunes de réhabiliter des logements sur le parc minier dont ils peuvent être ensuite les occupants, ou encore celui conduit il y a quelques années dans le cadre du programme européen Equal, à La Duchère en Rhône-Alpes avec des artisans d'art en partenariat avec la Société d'encouragement aux métiers d'Art (SEMA).

PRECONISATION 24

- ▶ Multiplier les chantiers écoles dans le cadre des CUCS. Ils permettent une véritable montée en compétences et en autonomie pour les jeunes qui y participent. Les retombées directes pour le quartier ne sont pas négligeables.

ACTION : Aider les jeunes de ZUS à créer leur entreprise

Plusieurs dispositifs d'aide à la création d'entreprise sont utilisés par les missions locales qui repèrent les porteurs de projets potentiels.

Bonnes pratiques :

Deux dispositifs sont plus pertinents au regard des problématiques spécifiques des jeunes de ZUS.

- *Le dispositif Créajeunes conduit par l'ADIE et pour lequel le CNML est partenaire ne s'adresse d'ailleurs pour l'instant qu'aux jeunes des quartiers prioritaires. Sa plus value est double : un temps suffisant de maturation des projets et une bourse d'accompagnement.*
- *Le dispositif des Groupements de jeunes créateurs met en synergie trois types d'acteurs. Sa plus value réside dans une formation universitaire validée par un diplôme de niveau IV, alors que les jeunes y sont admis avec des niveaux V.*

PRECONISATION 24

- ▶ Développer ces dispositifs sur l'ensemble des quartiers.

ACTION : Donner plus d'Envie d'agir dans les quartiers

Le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, à travers son programme Envie d'agir, encourage, accompagne et soutient l'engagement et les initiatives des jeunes de 11 à 30 ans dans tous les domaines.

Depuis 2004, Envie d'agir fédère trois dispositifs complémentaires permettant aux jeunes de s'engager dans un parcours progressif et formateur de prise d'initiative et de responsabilité : les fonds départementaux d'aide aux initiatives des jeunes, le concours de l'engagement et DEFI jeunes. Il est relayé sur tout le territoire par les services déconcentrés du ministère qui animent un réseau de 800 points d'appui locaux, parmi lesquels figurent une trentaine de missions locales et PAIO.

En 2006, 42 000 jeunes ont été concernés par le programme Envie d'agir. Plus de 13 500 en ont bénéficié directement. Près de 3 400 projets ont été accompagnés et financés, dont 50 % à finalité professionnelle parmi les 18-30 ans.

Un partenariat a été signé entre le MSJS et le CNML, il a pour objectifs de :

- Rendre accessible au plus grand nombre de jeunes la démarche de projet, en particulier pour ceux qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et qui prioritairement ont besoin de retrouver confiance en eux, en leur capacité à être auteur et acteur de leur projet de vie,
- Trouver et organiser les synergies inter-réseaux favorables au développement de l'esprit d'initiative et d'entreprise des jeunes accueillis et suivis par les missions locales et les PAIO,
- Promouvoir une approche innovante du développement local permettant aux jeunes de participer à la création de richesse sociale et économique, et dès lors, de prendre une place active dans la société.

PRECONISATION 25

- ▶ Développer dans les quartiers prioritaires le dispositif Envie d'agir porté par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports et dont nous sommes partenaires.

ACTION : Le parrainage vers l'emploi

Les missions locales sont les premiers et principaux prescripteurs du parrainage pour l'emploi. Plusieurs animations régionales sont chargées également par les services déconcentrés de l'Etat d'assurer l'animation des réseaux de parrainage.

Bonnes pratiques : le réseau de parrainage dans une mission locale.

- *Accompagnement des jeunes dans une recherche d'emploi grâce au parrainage : la proposition de bénéficier du parrainage est faite au jeune (notamment les jeunes les moins autonomes) par son conseiller à partir du diagnostic établi par ce dernier ou à la demande du jeune lui même. Un contrat précisant les attendus est alors conclu entre le jeune, le conseiller et le parrain et fixe le contenu et les objectifs de l'accompagnement en terme de levée des freins à l'insertion (illettrisme, logement, mode de garde, accès et maintien dans l'emploi, orientation professionnelle, création d'activité,...) L'objectif essentiel étant l'emploi et l'autonomie des jeunes avec une attention particulière pour les jeunes résidant en ZUS. Les rencontres se déroulent essentiellement dans les locaux de la mission locale. Cependant certains parrains proposent d'autres lieux de rencontre selon ce qu'ils jugent le plus opérant. Chaque parrain tient un dossier de suivi de chacun des jeunes dont il a pris la responsabilité et en rend compte.*
- *Animation de réseau : le travail d'animation du réseau se définit en plusieurs facettes complémentaires. Il s'agit de s'assurer que les bénévoles ont bien leur place dans le réseau. L'animateur veille à la qualité de leurs relations avec les professionnels de la structure d'accueil et met à leur disposition les informations techniques et juridiques leur permettant une réelle appropriation des dispositifs existants. Il gère, par son intervention personnelle ou par l'intervention de tiers la formation leur facilitant la relation d'aide et l'échange avec les jeunes qu'ils accompagnent. L'animateur est également amené à recruter.*

PRECONISATION 26

- ▶ Développer le parrainage grâce à la formation et l'accompagnement des parrains qui font un travail bénévole remarquable. Citons par exemple le réseau du PRO-BTP qui organise des journées découvertes des métiers du bâtiment et dont les résultats en terme d'accompagnement à l'emploi par l'alternance sont très intéressants.

OBJECTIF : Augmenter l'accès à l'emploi des jeunes résidents dans les quartiers

Le CNML a engagé depuis juin 2006 des actions de rapprochement avec les groupes et grandes entreprises, les fédérations d'entreprises pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible et bénéficiaires du CIVIS.

Ces actions se sont réalisées à partir de signatures d'accords nationaux avec pour objectifs de :

- Favoriser les procédures de recrutement répondant aux besoins de l'entreprise comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales.
- Mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent pour une meilleure connaissance du monde du travail.
- Développer le parrainage pour l'emploi notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

ACTION : Des actions avec les entreprises signataires portant sur la mise en œuvre d'un processus d'intégration des jeunes ZUS dans l'entreprise

Bonnes pratiques : L'action expérimentale du Groupe Casino avec le CNML en Bourgogne, Franche-Comté et Ile-de-France.

Le groupe Casino s'est engagé à recruter des managers en supermarché et des assistants managers en cafétéria parmi les jeunes en CIVIS ou résidant en ZUS. Le groupe Casino a modifié son processus de recrutement en utilisant la méthode de recrutement par simulation (MRS) de l'ANPE. Cette expérimentation doit ensuite s'étendre à toutes les régions si le bilan est positif. Le processus expérimental se décline en 3 étapes :

- *Information et sensibilisation des conseillers des missions locales sur les métiers du groupe et sur les profils de postes. Cette étape se fait dans le cadre de rencontres régionales entre les responsables de recrutements et les missions locales.*
- *Information et sensibilisation des jeunes présélectionnés par les conseillers sur les postes de manager et présentation de la MRS par les conseillers des plates-formes de vocation.*
- *Les jeunes qui souhaitent poursuivre dans le dispositif sont convoqués pour passer les tests MRS. Les responsables de recrutements de Casino reçoivent en entretien individuel les jeunes qui ont réussi les tests. Démarrage du contrat en CDI dans le cadre d'un CIE avec 10 semaines de formation interne avant la prise de poste. Le conseiller référent du jeune embauché poursuit l'accompagnement jusqu'au terme concluant de la période d'essai.*

PRECONISATION 27

- ▶ Développer cette action avec le groupe Casino sur les territoires politiques de la ville en associant les associations de quartiers et les autres acteurs locaux pour amener les jeunes des quartiers ZUS à bénéficier du dispositif.

ACTION : Des coopérations avec les entreprises d'intérim pour favoriser l'accès des jeunes sans expérience à l'entreprise dans le cadre de missions de travail temporaire

Bonnes pratiques : L'action expérimentale du Groupe CRIT Intérim avec le CNML dans six régions : Alsace, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire.

L'accord porte sur une expérimentation permettant de mutualiser les bonnes pratiques de coopération entre les réseaux dans 6 régions, grâce à neuf binômes constitués d'une ou deux agences CRIT et d'une mission locale. Ces binômes se sont créés sur la base du volontariat et de l'identification d'objectifs communs.

Cette coopération entre les deux réseaux doit permettre de rapprocher la demande des entreprises et les potentiels des jeunes.

Les agences CRIT mettent en œuvre, sur la base d'un diagnostic partagé, un parcours d'insertion personnalisé pour favoriser l'intégration des candidats dans le milieu de l'entreprise, notamment par le biais d'une mission d'intérim comme première expérience professionnelle.

Les missions locales accompagnent les jeunes jusqu'à l'emploi et coordonnent tous les organismes utiles pour leur insertion professionnelle.

La qualification des jeunes est recherchée pour répondre à la demande des entreprises et adapter le niveau de compétences des jeunes (actions pré qualifiantes ou professionnalisantes, contrats en alternance, etc.).

Quelques résultats à fin décembre 2007 (le démarrage de l'action a eu lieu en mars 2007) :

- Une connaissance mutuelle se développe entre les équipes des missions locales et agences CRIT (environnement professionnel, modes d'organisation interne, portefeuille de clients, caractéristiques du public de la mission locale).
- 235 jeunes suivis par 8 missions locales ont bénéficié d'une première expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérim.

PRECONISATION 28

- ▶ Développer la mise en œuvre de cette action sur les territoires en ZUS avec les binômes missions locales/agence CRIT.

ACTION : Des rencontres locales entre les entreprises et les missions locales du territoire pour faire connaître les expériences réussies et recueillir les réactions, les objections et les bonnes pratiques

Bonnes pratiques : Projet « Insérer des jeunes en difficultés c'est possible » avec l'Association Entreprises et Progrès.

Cette association rassemble une centaine d'entreprises et a pour vocation de réconcilier la réussite économique et le progrès social. Elle œuvre depuis de nombreuses années sur la question de l'insertion des jeunes en difficulté par l'entreprise.

Entreprises et Progrès a rassemblé les expériences positives de plusieurs dizaines d'entreprises et d'associations dans un guide qui révèle les bonnes pratiques, détaille les conditions minimales et les éléments-clés du succès.

Les entreprises savent que, dans cette politique d'insertion, le rapport est « gagnant-gagnant ». Une entreprise ne peut pas se développer dans un environnement social dégradé. De plus, de nombreuses entreprises sont en pénurie de personnel (BTP, hôtellerie-restauration...) en raison notamment des départs à la retraite qui ne feront que s'accroître dans les années à venir. Enfin, on constate une motivation importante des jeunes qui s'en sortent de cette manière. L'expérimentation réalisée dans la Drôme avec la mission locale de Valence et de Romans a permis de tester la pertinence de l'action.

PRECONISATION 29

- ▶ Organiser en 2008 et 2009 au moins une rencontre locale « Insérer des jeunes en difficultés c'est possible » dans un territoire ZUS par région dans un 1^{er} temps pour ensuite augmenter le nombre de rencontres.

ACTION : Le permis-emploi-citoyenneté pour favoriser l'emploi et la mobilité

Bonnes pratiques : le projet piloté par le groupe SUEZ : Permis-emploi-citoyenneté en Seine Saint-Denis.

Le dispositif est conçu de façon à mettre 100 jeunes issus de milieux défavorisés dans les conditions d'acquiescer le permis de conduire et d'accéder à un emploi faiblement qualifié, mais pérenne avec espoir d'évolution. Le processus se construit avec les entreprises, les missions locales, l'ANPE, les associations sportives et le monde de la Défense.

Ce dispositif d'une durée d'un an comprend :

- Une mise en condition de réussite (remise à niveau, activité sportive, passation du code de la route, action de volontariat).
- Une formation qualifiante (CAP ou BEP) tout particulièrement dans les métiers de l'environnement et de l'eau.
- L'obtention du permis de conduire.
- Le recrutement.

PRECONISATION 30

- ▶ Multiplier le projet Permis-emploi-citoyenné dans d'autres régions sur des territoires comprenant des ZUS avec le groupe SUEZ.

ACTION : Le parrainage des jeunes vers l'emploi avec notamment les fondations et les entreprises signataires des accords avec le CNML.

Bonnes pratiques : Dexia

Dexia a proposé à tous ses salariés volontaires de consacrer deux heures par mois, sur leur temps de travail et sur leur lieu de travail, au parrainage de jeunes.

Suite à l'envoi en septembre 2006 par le président de la Fondation Dexia, d'une lettre et d'une plaquette expliquant le dispositif aux 1400 collaborateurs, 54 collaborateurs se sont déclarés volontaires pour parrainer un jeune : 34 au siège et 20 en région.

Plusieurs réunions ont été organisées sur le parrainage pour permettre aux collaborateurs d'échanger sur les expériences et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Par ailleurs, une formation d'une demi-journée a été mise en place sur le parrainage.

Des résultats encourageants : fin octobre 2007, 61 jeunes ont été parrainés par des collaborateurs de Dexia et 39 ont trouvé un emploi en CDI ou CDD ou ont souhaité reprendre une formation professionnelle.

Bonnes pratiques : IMS - Entreprendre pour la Cité

L'association IMS - Entreprendre pour la Cité fédère un réseau de 200 entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale. L'IMS est particulièrement active sur la question de la diversité. L'association héberge le secrétariat général de la Charte de la diversité et accompagne les entreprises sur cette thématique à travers l'activité de ses pôles « Non-discrimination et diversité » et « Entreprises & Quartiers ».

Depuis début 2007, en collaboration avec le CNML sous le pilotage du Pôle Entreprises & Quartiers, plusieurs actions en faveur de l'emploi des jeunes, et notamment ceux issus de quartiers sensibles, ont rapproché des entreprises adhérentes à l'IMS avec les missions locales.

C'est ainsi que les missions locales de Metz, Boulogne, Paris - Béliard, Epinay sur Seine, Rive Droite de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Marseille, Nice, Rennes et Lorient ont été les partenaires de différentes actions : rencontres autour des métiers porteurs réunissant entreprises, jeunes en recherche d'emploi et encadrants ; visites d'entreprises et ateliers de simulation aux entretiens d'embauche, forums de recrutements Emploi & Diversité.

Ces événements ont pour objectif de contribuer au développement et à la consolidation des collaborations entre les entreprises adhérentes à l'IMS et le réseau des missions locales et de favoriser ainsi l'accès à l'emploi des jeunes qui en sont les plus éloignés.

Un accord de partenariat entre l'IMS et le CNML est en cours de signature afin de promouvoir le développement d'actions favorisant l'accès des jeunes à l'emploi. L'IMS s'engage notamment à informer et inciter ses adhérents à participer aux différentes actions portées par les missions locales telles que : le parrainage vers l'emploi de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, le mécénat de compétence et les divers événements d'interface entre jeunes et professionnels. Des événements autour de l'organisation de journées training à la recherche d'emploi animées avec des entreprises adhérentes à l'IMS et des rencontres emploi viennent compléter le partenariat.

PRECONISATION 31

- ▶ Impliquer des entreprises, groupes et fondations partenaires du CNML, dans le parrainage en faveur des jeunes résidents en ZUS et assurer un appui à la mise en œuvre du dispositif.

ACTION : Des réseaux d'entreprises « intégratrices » sur un territoire.

Bonnes pratiques : Plusieurs missions locales de la région Nord-Pas-de-Calais mènent un projet de création d'un réseau d'entreprises en collaboration avec l'ANPE et le PLIE.

Les entreprises volontaires de ce réseau pourront constituer un vivier pour les actions d'immersions en entreprise pour les jeunes en ZUS. Ces actions sont essentielles dans le parcours de découverte et de sensibilisation des métiers porteurs auprès des jeunes en particulier, ceux qui résident dans les quartiers populaires.

Les entreprises de ce réseau doivent également s'engager à diffuser en priorité l'offre en cas d'opportunité d'embauche.

PRECONISATION 32

- ▶ Impulser la création de ces réseaux d'entreprises « intégratrices » par les missions locales implantées en ZUS en diffusant la méthodologie et en apportant un soutien financier pour la création d'un poste de référent entreprise.

ACTION : Des évènements avec les entreprises dans les ZUS

Bonnes pratiques : « Les rendez vous de l'entreprise » organisés par les missions locales en Midi-Pyrénées, PACA, Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes.

L'équipe de la mission locale organise une journée de recrutement qui a pour objectif de faciliter la mise en adéquation des besoins des entreprises et des jeunes repérés par les conseillers ou évalués positivement par la Plate forme de vocation. Les plus :

- Les jeunes peuvent participer en amont de la journée à une demi journée de préparation aux entretiens d'embauche animée par les conseillers emploi de la mission locale ;
- Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, la mission locale organise 3 jours sur le « look » et les postures ainsi que 2 jours sur le comportement, les codes sociaux et la culture entreprise ;
- C'est une démarche active auprès des entreprises du territoire.

Résultat : 15 entreprises peuvent être présentes dans la journée avec une cinquantaine de postes de travail proposés. Une centaine de jeunes peuvent être mobilisés. Cela crée une dynamique sur le quartier et implique très fortement les équipes de la mission locale dans le rapprochement avec l'entreprise.

PRECONISATION 33

- ▶ Multiplier ces évènements en diffusant la démarche auprès des missions locales implantées sur les territoires ZUS du territoire. Apporter un appui méthodologique et financier pour la mise en œuvre de l'action.

ACTION : Au sein des quartiers, des actions d'information et de sensibilisation sur la formation professionnelle, les métiers porteurs et les dispositifs d'accompagnement

Bonnes pratiques : « Mobilisation pour l'emploi » à la mission locale du bassin d'emploi du Soissonnais

La mission locale pilote dans le cadre des CUCS un dispositif « Mobilisation pour l'emploi » dans les quartiers en partenariat avec 4 centres sociaux, l'ANPE, les associations.

Les objectifs :

- améliorer le taux d'accès des jeunes habitants des CUCS aux mesures emploi formation ;
- atteindre un taux d'accompagnement individualisé des jeunes des quartiers de 90% ;
- lutter contre les discriminations par une meilleure connaissance des techniques de positionnement, une information sur les métiers et emplois de la ZFU ;
- augmenter l'accès des jeunes de la ZUS dans les dispositifs CIVIS et parrainage en mobilisant de nouveaux acteurs économiques et particulièrement le responsable de la ZFU.

Ce projet s'organise autour d'interventions thématiques sur les dispositifs de formation, d'accompagnement, de recrutement au sein du centre social. Les intervenants, organismes de

formation, employeurs, conseillers de la mission locale informent et répondent aux questions des jeunes des quartiers.

Résultats de l'action :

- 200 jeunes initialement visés, 416 jeunes effectivement touchés;
- 1085 propositions d'emploi et de formation.
- 280 jeunes ont bénéficié au moins d'une actualité (entretien individuel, atelier, information collective, médiation ou visite) hors programme d'accompagnement renforcé.

La lutte contre les discriminations s'est opérée au travers des rencontres dans les centres sociaux entre les 300 visiteurs issus des ZUS/CUCS et les 27 responsables d'entreprises et ou d'organismes de formation.

Effets directs apportés par ce projet : augmentation du nombre de jeunes des quartiers ZUS dans les actions de formation et d'emploi de la mission locale ; création d'une permanence délocalisée de la mission locale au sein du quartier dans le centre social.

PRECONISATION 34

- Multiplier les actions « Mobilisation pour l'emploi » avec les missions locales en ZUS en adaptant aux besoins du territoire dans le cadre d'un financement politique de la ville. La démarche devra veiller au volet professionnalisation des salariés sur les métiers porteurs et à associer tous les services de proximité (ANPE, centre sociaux, clubs de prévention, CCAS, mission générale d'insertion de l'éducation nationale, etc.).

ACTION : Des Ecoles de la citoyenneté pour les jeunes ZUS dans les grandes villes

Bonnes pratiques : L'Ecole de la citoyenneté créée par la Fondation Dexia en partenariat avec le CNML.

En 2007, la Fondation Dexia et le CNML ont créé une Ecole de la citoyenneté en direction des jeunes des zones urbaines sensibles.

Cette école vise à former chaque année une centaine de jeunes pour en faire des citoyens actifs dans leurs quartiers. Ce sont les conseillers des missions locales qui proposent les candidatures des jeunes à l'Ecole. Les jeunes doivent être majeurs, habiter en ZUS et faire partie du programme CIVIS. Avant de suivre la formation, ils doivent s'y préparer en rédigeant un texte qui expose des problèmes dans leur quartier.

L'objectif de l'Ecole est de sortir les jeunes de leur quartier et de leur offrir un espace d'expression neutre. La formation se déroule durant une semaine à Paris.

La formation est vivante et propose des exposés sur les institutions, le débat démocratique et des moments de réflexion et de dialogue sur des problématiques citoyennes organisés de manière ludique (jeu sur la place de la loi, tournage de sujets citoyens, animation d'un blog). Des personnalités élus, journaliste, arbitre sportif, chef d'entreprise, personne engagée dans une association) interviennent dans chaque session.

A la fin de la formation, les jeunes reçoivent un diplôme et restent en contact avec l'Ecole au travers d'un site internet. Ils sont ensuite amenés à rencontrer leurs élus et à s'impliquer dans la vie de leur quartier.

Cette école est le seul dispositif en France qui permet aux jeunes de différents quartiers ZUS de France de se retrouver, de débattre de leurs problématiques de façon constructive. Un mini réseau de jeunes de quartiers se construit session après session.

Sur la phase expérimentale de mars à novembre 2007, près de 50 jeunes ont bénéficié de ce cursus, 2/3 d'entre eux sont en situation d'emploi ou de formation.

PRECONISATION 35

- Etendre ce dispositif afin permettre à 1 000 jeunes de bénéficier de l'Ecole dans 10 grandes villes en 2008 et 2009.
La fondation Dexia a financé l'expérimentation et la mise en œuvre du dispositif sur Paris (dispositif de formation, documents pédagogiques, outils Internet).
Il sera nécessaire pour le déploiement national des Ecoles de la citoyenneté de réserver un budget de 1700 euros par jeune (hébergement, formation, restauration et activités) soit pour 1000 jeunes un budget de 17 00000 euros. La fondation prend en charge 100 000 euros par an jusqu'à 2009.